

MAIRIE DE CORGOLOIN

21700 CORGOLOIN

Tél : 03.80.62.98.19

Mail : journal.corgoloin@orange.fr

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

LA VIE MUNICIPALE

LA VIE ASSOCIATIVE

LA VIE ECONOMIQUE

INFORMATIONS

AGENDA

Comité de Rédaction :

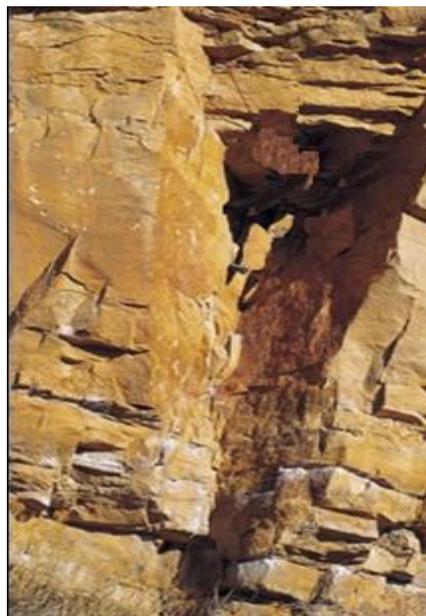
Marie-Christine LECLERCQ -Stéphanie DA COSTA

Laurence PATRU - Pascale GATTI-CHEVILLON

Dominique VERET

Sous la présidence du maire Jacky MOULIN

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN

Bulletin Municipal

n°78

OCTOBRE 2016

L'EDITO



Chers Concitoyennes et Concitoyens

Ainsi que vous avez pu le lire dans la Presse, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a réalisé entre Ladoix-Serrigny et Comblanchien, une véloroute après avoir obtenu l'accord des communes concernées, Ladoix-Serrigny, Corgoloin et Comblanchien

La réalisation et la signalisation de cette véloroute ont été totalement financées par le Conseil Départemental soit environ 600.000,00€.

De ce fait, j'ai été amené à prendre un arrêté réglementant la circulation sur cette véloroute conformément aux règles ministérielles et au Code de la Route.

C'est pourquoi, je vous informe que cette véloroute est réservée aux véhicules actifs (vélos) aux riverains, viticulteurs et agriculteurs concernés par la nécessité de rejoindre leurs propriétés.

L'ensemble de cet arrêté a été communiqué à la Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges, au Conseil Départemental de la Côte d'Or et les services concernés.

Je compte sur votre responsabilité citoyenne pour respecter scrupuleusement les règles en vigueur.

Par ailleurs, vous avez pu également constater la mise en place pendant les vacances scolaires d'une aire de jeux, terrain multi sport Place de la Mairie, qui permettra aux enfants et adolescents de Corgoloin de se retrouver au centre du village et ainsi de créer un lieu de convivialité de sport et de relations intergénérationnelles avec les parents.

Ce lieu pourra être également utilisé par les écoles selon des plages d'horaires qu'il reste à établir.

Le financement de cette aire de jeux, terrain multi sport, a été effectué de la façon suivante :

Montant dépense des travaux : 59.660,00€ HT soit 71.592,00€ TTC

Subventions attribuées à la Commune

***DETR (ETAT SOUS-PREFECTURE DE BEAUNE) : 20.615,00€**

***CONSEIL DEPARTEMENTAL « VILLAGE COTE D'OR » : 5000,00€**

***RESERVE PARLEMENTAIRE : 5000,00€**

Total des subventions : 30.615,00€ soit 51.31%

Coût effectif pour la Commune: 29.233,00€ (après remboursement de la TVA)

Afin d'améliorer l'accueil des élèves à la Halte-Garderie dont je vous rappelle les horaires d'ouverture 7h-19h, il est prévu la création d'une nouvelle Halte-Garderie avec Self-service ainsi que tous équipements nécessaires à son fonctionnement dans le parc en face de la garderie actuelle, terrain mis à disposition de la Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges par la Commune de Corgoloin, au profit du RPI « de la Côte de Nuits ».

La partie périscolaire relèvera de la compétence de la Communauté de Communes et la partie scolaire de la compétence de la Commune de Corgoloin et du RPI en général.

Je pense que l'ensemble de ces aménagements est indispensable pour maintenir une activité dans le village et une attractivité pour les personnes et les familles qui souhaitent construire dans le lotissement « SAUSSY 3 » à Corgoloin.

Je ne manquerai pas de vous informer au fur et à mesure de l'évolution de ce projet.

Par ailleurs, je vous informe qu'une 1^{ère} réunion du PLU (Plan Local d'Urbanisme) s'est tenue le 27 Septembre 2016 avec le Bureau d'Etude chargé d'accompagner la Commune dans ce travail. Ce projet nécessitera environ 2 ans d'étude.

Au cours de ces deux années, au moins deux réunions publiques seront organisées par le Bureau d'Etude et la Commune pour vous informer de sa réalisation.

Enfin, une réflexion générale sera également envisagée à moyen terme pour un nouveau plan de circulation et de signalisation sur l'ensemble de la Commune.

La population bien évidemment sera sollicitée et informée de cette évolution éventuelle.

Enfin, il est important pour chacun de respecter le Code de la Route sur l'ensemble de la Commune, y compris à l'intérieur de tous les lotissements, dont le lotissement « SAUSSY 3 » en cours de construction.

Croyez mes Chers Concitoyennes et Concitoyens en mes sentiments les plus dévoués et les plus cordiaux.

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

DELIBERATIONS → VELOROUTE DIJON-BEAUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*Acte la circulation sur cette voie verte qui sera réservée uniquement aux vélos, aux propriétaires riverains et exploitants, entre Ladoix-Serrigny et le Chemin Neuf sur la Commune de Corgoloin.

Le reste de la Voie Romaine entre le Chemin Neuf et la RD N°2 traversant la Commune de Corgoloin est ouverte à toutes circulations.

La circulation entre la RD N°2 (sur la Voie Romaine) et la Commune de Comblanchien, sur la partie relevant de Corgoloin, sera également réservée à la Véloroute, aux vélos, aux propriétaires riverains et exploitants.

La signalisation sur cette voie verte devra être effectuée le plus rapidement possible par le Conseil Départemental.

La Commune de Corgoloin demande qu'un panneau « STOP » soit absolument installé à la fin de la voie verte, entre Ladoix-Serrigny et Corgoloin (au croisement de cette voie verte avec le Chemin Neuf de Corgoloin).

Lorsque toutes ces conditions seront remplies, un arrêté de circulation commun sera pris entre les Communes de Ladoix-Serrigny et Corgoloin et Corgoloin avec Comblanchien.

→ APPROBATION MODIFICATION DU PERIMETRE DU SICECO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016, approuve la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

→ DELIBERATION FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de la destination des coupes affouagères pour l'exercice 2017 des parcelles n°19 de 6,85ha (ouverture des chemins hiver 2017-2018, vente des chênes en 2018) et de la parcelle n° 39a de 1,63ha sur le Hameau de Moux (exploitation du taillis et petites futaies, pas de vente de chênes).

→ PLAN LOCAL URBANISME BUREAU D'ETUDE

Vu la délibération date du 11 Février 2016 par laquelle le conseil municipal a décidé d'adhérer avec d'autres communes à un groupement de commande en vue de la sélection d'un bureau d'étude chargé d'assister la commune dans cette procédure ; Vu la consultation engagée par le groupement de commande et suivant les recommandations de la commission chargée de l'examen des offres ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Retient la proposition du Cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY pour un montant (Tranche Ferme + Tranche conditionnelle 1) de 26.000 € HT

-Autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché

-Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale de Décentralisation "documents d'urbanisme"

-Sollicite une subvention dans le cadre du contrat de Pays Beaunois.

→ REDEVANCE DE LA CONCESSION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le montant de la Redevance de Concession 2016 de 796,97 Euros à recouvrer auprès de GRDF.

→ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (ANNEE 2016)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de distribution gaz naturel, selon le calcul notifié ci-dessous.

$$\text{RODP 2016 : } (0,035 \times 7949 + 100) \times 1,16\% = 439.00\text{€}$$

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATIONS

→ LOCATION LOGEMENT COMMUNAL – DUARTE DINIS GREGORIO Olivier

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur DUARTE DINIS GREGORIO Olivier afin de prendre en location le logement situé au 2^e étage du bâtiment salle des fêtes, 22 Place de la Mairie à Corgoloin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de louer le logement communal relevant du domaine privé de la Commune (Loi n°89-462 du 6 Juillet 1989 modifiée) à Monsieur DUARTE DINIS GREGORIO Olivier, à compter du 8 Septembre 2016 pour une durée de 6 ans.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 450€ charges non comprises.

→ SECURISATION ET CIRCULATION DE L'ACCES DU CHEMIN NEUF A LA ROUTE DEPARTEMENTALE 974 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE ET AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2017

Compte-tenu de l'avis technique défavorable en date du 10 mai 2016 des services du Conseil Départemental de la Côte d'Or sur l'aménagement de la voie communale « Chemin Neuf » donnant l'accès à la Route Départementale 974, le Conseil Municipal annule la délibération en date du 14 janvier 2016

Aussi, compte-tenu des nouvelles recommandations sur l'éligibilité de ces travaux émises par le Conseil Départemental, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le nouveau projet de sécurisation et de circulation de l'accès du « Chemin Neuf » voie communale, sur la Route Départementale 974, aménagement du carrefour, présenté par le Bureau d'Etude Techniques Topo
- Approuve le montant estimatif des travaux pour un montant HT de 32.681,00€ ainsi que le montant des frais de Maitrise d'œuvre du Bureau d'Etude pour un montant HT de 2.225,00 €.
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre
 - . Du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et de la répartition du produit des amendes de police.

→SICECO

→TRANSFERT COMPETENCE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer la compétence « Conseil en Energie Partagé (CEP) au SICECO.

→TRAVAUX ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager l'étude nécessaire au chiffrage des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques, situés Grande Rue. Le Conseil Municipal demande le chiffrage de l'étude, du coût des travaux et des subventions.

EXECUTION BUDGETAIRE

Madame Bosch Françoise présente l'exécution budgétaire à la date du 31 juillet 2016.

BILAN DU 13 JUILLET 2016

Le bilan de ces festivités est établi comme suit :

*dépenses : 7.670,22€

*recettes : 1.774,00€

*prix de revient : 5.896,22€

INSCRIPTIONS DES LOTS DE BOIS 2016-2017

Les inscriptions pour les lots de bois 2016-2017 taillis, petits chênes et houppiers de chênes seront reçues à la mairie de Corgoloin du 15 septembre au 17 octobre 2016 inclus.

VELOROUTE ARRETE DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de son projet de prendre un arrêté pour la Véloroute Dijon Beaune, qui va reprendre les points essentiels ci-dessous :

La partie de la voie communale « Voie Romaine » entre le « Chemin Neuf » de Corgoloin et la commune de Ladoix-Serrigny est classée en Véloroute.

La circulation sur cette voie verte est réservée uniquement aux modes actifs (notamment piétons et cycles), ainsi qu'aux propriétaires riverains et exploitants agricoles et viticoles.

La partie de la voie communale « Voie Romaine » entre le « Chemin Neuf » et la Route Départementale n°2, qui traverse la commune de Corgoloin, est ouverte à la circulation de tous véhicules. Selon le Code de la Route, la vitesse sur cette traversée est limitée à 50 km/h.

La voie communale, « Voie Romaine » à partir de la Route Départementale n°2 et la commune de Comblanchien, est classée en voie verte et donc réservée uniquement aux modes actifs (notamment piétons et cycles), ainsi qu'aux propriétaires riverains et exploitants agricoles et viticoles.

Il sera instauré un cédez-le-passage à l'intersection du « Chemin Neuf » et de la « Voie Romaine » sens Dijon Beaune ; à l'intersection de la « Voie Romaine » et du « Chemin Neuf » sens Beaune Dijon et un cédez-le-passage au carrefour de la Voie Romaine et de la Route Départementale n° 2 venant de Comblanchien.

Le panneau « Stop » existant au carrefour de la « Voie Romaine » et de la Route Départementale n°2 sera conservé.

TRAVAUX

Mr Jean-Marc Page fait le point sur tous les devis reçus à la date du jour concernant les travaux à réaliser à la salle des fêtes dans le cadre de sa mise en accessibilité.

Il présente le bilan des travaux effectués pour la construction de l'aire de jeux (dépenses et subventions attribuées) ainsi que la pose de nouvelles barrières à l'école maternelle

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Les habitants de la commune seront conviés à la commémoration du 11 novembre.

FESTIVITES A VENIR

→ CONCERT DU 9 OCTOBRE 2016

Le Dimanche 9 Octobre 2016 à partir de 17h 30 en l'église Saint-Anne de Corgoloin, un concert sera donné en 1^{ère} partie par la Chorale de Corgoloin « Les Voix de la Côte » sous la direction de Muriel Sanfeld et en 2^e partie, par le chœur de chambre OPUS 71, sous la direction de Christian Garneret.

→ ARBRE DE NOEL

La Municipalité de Corgoloin accueillera enfants et parents le vendredi 9 Décembre 2016 à partir de 18H30 à la salle des fêtes.

→ REPAS DES ANCIENS

La Municipalité organisera le Repas des Anciens à la salle des fêtes le dimanche 4 Décembre 2016.

ADOPTER L'ECO-CONDUITE

Madame Laurence Patru informe le Conseil Municipal que le 5 novembre prochain à la salle polyvalente, une initiation gratuite à l'Eco-Conduite sera organisée par la Prévention Routière avec un simulateur de conduite. Les inscriptions seront reçues en mairie de Corgoloin.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATIONS

→ RETROCESSION ENSEMBLE VOIRIE ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE FOURNEAU 3 » PAR LA SOCIETE CAPELLI A LA COMMUNE DE CORGOLOIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour que la Société Capelli rétrocède à la Commune de Corgoloin l'ensemble de la voirie et des espaces communs du Lotissement « Le Fourneau 3 » sis à Corgoloin ; vente de ces espaces communs à l'euro symbolique.

Les frais notariés de cette rétrocession seront à la charge exclusive de la Société Capelli.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents afférents à cette affaire.

→ CONTINUTE D'UNE AUTORISATION DE VENTE DONNEE A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COTE D'OR – ORVITIS EN DATE DU 20 FEVRIER 2014 AU LOTISSEMENT « SAUSSY 3 » COMMUNE DE CORGOLOIN

La Commune maintient sa position du 20 février 2014 consentie à l'Office Public de l'Habitat de la Côte d'Or (ORVITIS) afin de pouvoir continuer à lotir sur l'ensemble du Lotissement « SAUSSY 3 », et notamment d'entreprendre la viabilité de la 2^e tranche. La Commune conserva en tout état de cause la possibilité d'agir et d'engager tous recours au regard des obligations de l'Office Public de l'Habitat de la Côte, ORVITIS, contractualisées le 20 février 2014.

La dation de 684 m² prévue précédemment sur l'îlot 37 est maintenue tel indiqué sur le plan signé à l'acte de vente.

Le Maire est habilité à signer ou établir tous documents qui seraient nécessaires au traitement de cette affaire.

→ SICECO – REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER PROVISOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du Domaine Public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

→ DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE EN VUE DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE EN TANT QUE MEMBRE

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés

- d'autoriser l'adhésion de la Commune de CORGOLOIN (pour la Commune et non pas le particulier) au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

→ TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE « DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ » AU SICECO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas transférer la compétence optionnelle de distribution publique de gaz au SICECO.

INFORMATIONS

*Le PLU est engagé. La 1^{ère} réunion de travail s'est tenue le 27 septembre 2016.

*La Communauté de Communes avance sur le projet de la nouvelle Halte-Garderie périscolaire et self-service à Corgoloin ; les dossiers de demandes de subventions ont été envoyés.

*La vente des coupes de bois s'est déroulée à Beaune le 13 septembre 2016 par adjudication.

Le montant de la recette s'élève à 59.998,00€.

*Mme Pascale Gatti-Chevillon fait le point sur le déroulement du concert à l'église de Corgoloin le 9 octobre 2016.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CITY STADE



Photo et article BP

Pour les jeunes et les écoles, un nouveau city-stade au centre de la commune a été aménagé à la rentrée », souligne Jacky Moulin, maire de Corgoloin, en présentant le nouvel équipement sportif.

Répondant à l'objectif d'attirer de nouveaux ménages avec enfants et de maintenir les écoliers à Corgoloin, le city-stade et l'aire de jeux ont été construits pour un montant de 71.592,00 € TTC. Le conseil départemental "Village Côte-d'Or", la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la réserve parlementaire ont aidé la commune. « Au total, nous avons récolté 30.615,00 € de subventions », poursuit l'édile, qui fourmille de projet pour sa commune et souhaite attirer d'autres habitants.

REPAS DES AINES

La municipalité réunira les anciens de Corgoloin le Dimanche 4 Décembre à 12h00 Salle des Fêtes.
Une invitation sera adressée aux personnes concernées.

LOTISSEMENT AU SAUSSY



Alors que la première tranche des travaux du lotissement Au Saussy va se terminer, la deuxième phase va démarrer dès cet automne (aménagement général : viabilités, éclairage public, chemins.....). Une satisfaction pour le maire, Jacky Moulin, qui souhaite voir la population de sa commune se développer.

« Lorsque les travaux de la deuxième tranche du lotissement Au Saussy auront commencé, il y aura peu de nuisances pour les habitants déjà installés », rassure Christophe Berion, directeur général du bailleur social Orvitis, qui a acheté, dès 2008, des terrains à la commune de Corgoloin. Il poursuit : « Une fois les premiers aménagements terminés, les habitants auront tout le niveau d'équipement attendu avec l'éclairage, la voirie et les chemins piétonniers. Nous pourrons démarrer sereinement la deuxième étape des travaux ». Une bonne nouvelle pour Jacky Moulin, maire de Corgoloin, qui espère « dynamiser [sa] commune en attirant de jeunes ménages avec enfants », grâce aux soixante-dix lots mis à disposition. Des logements accessibles à tous

Nous souhaitons que les trente-cinq lots de la première tranche soient dévolus à de l'habitat individuel. Il s'agit de terrains vendus en libre construction. Ce sera différent avec la seconde tranche où des approches différentes sont envisagées.

De l'habitat sous forme de location-accession sera également proposé aux locataires et des logements pour les seniors sont encore à l'étude. « Enfin, nous avons pour projet de construire des habitations qui répondent à toutes les normes d'accessibilité. Il s'agit de développer les relations intergénérationnelles, avec des logements pour les seniors et pour les jeunes ménages », termine le directeur.

ARBRE DE NOEL



La municipalité organise le **vendredi 9 décembre** un arbre de Noël pour les enfants du village nés après le 1^{er} janvier 2005. Les enfants pourront assister à un spectacle qui débutera à 18h30, suivi de la venue du Père Noël. Un verre de l'amitié clôturera la soirée.

Afin de vous inscrire, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. **INSCRIPTION IMPERATIVE**

NOM :

PRENOM 1^{er} enfant : date de naissance :

PRENOM 2^{ème} enfant : date de naissance :

PRENOM 3^{ème} enfant : date de naissance :

PRENOM 4^{ème} enfant : date de naissance :

Adresse :

COLLECTE DE BOUCHONS

La prochaine collecte de bouchons plastiques aura lieu Salle Vigot le Samedi 26 Novembre de 9h30 à 11h00. Pensez dès à présent à garder vos bouchons !

RENTREE SCOLAIRE RPI DE LA COTE DE NUITS

Effectifs à la rentrée 2016/2017 :

- **ECOLE MATERNELLE** : 64 élèves pour 3 classes. Directrice Madame BRIDET.

Répartition : 1 classe de 19 TPS/PS à Comblanchien : Madame PINGUET

1 classe de 23 MS/GS à Corgoloin : Madame BRIDET

1 classe de 22 MS/GS à Corgoloin : Madame VERNEREY

- **ECOLE PRIMAIRE** : 76 élèves pour 4 classes. Directrice Madame BENEDETTI.

Répartition : 1 classe de 18 CP/CE1 à Corgoloin : Madame LAMBERT

1 classe de 20 CE1/CE2 à Corgoloin : Madame MARQUET

1 classe de 18 CE2/CM1 à Comblanchien : Madame BENEDETTI

1 classe de 20 CM1/CM2 à Comblanchien : Melle PAGANT

Au total 4 classes à Corgoloin et 3 classes à Comblanchien : 140 élèves

Stéphanie Da Costa

VELO ROUTE



Photo & Article BP

Les travaux sont terminés sur la voie romaine entre Ladoix et Corgoloin. Les deux conseils municipaux ont décidé de la classer en voie verte. À part les vélos et les véhicules des exploitants locaux, aucun engin à moteur ne pourra y circuler.

Il reste encore des aménagements à réaliser pour la traversée de la route départementale, et la signalisation reste à faire. Mais le revêtement est terminé, et les cyclistes peuvent ainsi profiter de cette véloroute si empruntée pendant les beaux jours. Entre les communes de Ladoix et Corgoloin, les conseillers municipaux ont décidé de classer le vélo route en voie verte.

Des demi-tours qui abîment le revêtement

« Seuls les vélos et les véhicules des exploitants locaux pourront circuler sur la voie romaine, confirme Chantal Gauthray, maire de la commune de Ladoix depuis le 4 juin dernier. Aujourd'hui n'importe qui l'emprunte, notamment des motos, qui roulent trop vite. » Il reste également un problème à régler avec les riverains, qui font demi-tour sur la route avec leurs engins, ce qui endommage déjà l'enrobé tout neuf. La mairie devrait donc rapidement envoyer un courrier pour rappeler certaines règles et distances à respecter.

ECLAIRAGE PUBLIC : Que la Lumière soit

Avec l'automne, la nuit nous surprend plus tôt, l'éclairage public de notre commune éclaire vos soirées et vos déplacements dans nos rues.

Tous les ans des travaux d'amélioration ou d'ajout de lampes sont programmés en réflexion avec le SICECO (Syndicat d'énergie de la Côte D'or) qui déclenche les subventions prévues pour ces équipements.

Un petit point sur la question :

Toutes les rues sont maintenant équipées de lampes à faible consommation de type LED de 27 à 46 Watts ou au sodium de 70Watts en remplacement de lampes allant de 100 à 150 Watts.

La traversée du village (RD 974) se verra équipée dès octobre de lampes à Led de 46 watts sur de nouveaux mâts adaptés à cet éclairage ainsi que de 2 panneaux lumineux clignotants à Led qui rappellent le passage piéton qui dessert les arrêts de Bus de ligne et scolaire.

L'éclairage de la 1ere tranche du nouveau lotissement « Au Saussy » est maintenant fonctionnel ; 23 lampes à Led de type « piano » sont actives sur l'ensemble des parcelles et de ses abords.

Deux résorptions de fils nus sont prévues

- 1) Au coin de la rue du petit Paris. Elle concerne les alimentations des lotissements des platanes et des Peupliers.
- 2) A la Truode près de la ferme.

Ces travaux sont à la charge d'ERDF en relation avec le SICECO.

Comme vous l'avez compris ces travaux visent à améliorer l'éclairage nocturne, à sécuriser les installations en place et surtout diminuer les coûts de consommation énergétique

Vous avez maintenant un avis éclairé sur ces équipements.

P. HERITIER

RENOVATION ENERGETIQUE



Un nouveau service dédié à la rénovation énergétique de nos habitations :

La plate-forme de rénovation énergétique du Pays Beaunois
a ouvert ses portes le 12 septembre

Si vous avez un projet de rénovation de votre habitation, que ce soit un petit projet ou un grand projet, pour une maison très ancienne ou plus récente,

Si vous vous battez avec toutes les techniques de rénovation, si vous hésitez entre certaines...

Si vous êtes perdus au milieu des aides financières possibles,

Si vous avez tout simplement des questions sur l'amélioration de votre confort ou à propos de la réduction de vos factures d'énergie ...

Contactez dès à présent la plate-forme de rénovation énergétique du Pays Beaunois !

Porte d'entrée pour les questions sur l'énergie, la plate-forme de rénovation énergétique du Pays Beaunois vous propose un **accompagnement personnalisé tout au long des étapes de votre projet.**

Après avoir pris en compte votre demande et répondu à vos premières interrogations, nous vous orienterons vers le bon interlocuteur, spécialiste de la rénovation énergétique :

- les conseillers de l'Espace INFO ÉNERGIE de Côte-d'Or,
- les techniciens de SOLHIA Côte-d'Or,
- les juristes de l'ADIL de Côte-d'Or ...

Porté par le Pays Beaunois, **ce service gratuit, neutre et indépendant**, est à la disposition de tous les habitants du territoire.

N'hésitez pas à nous joindre pour avoir plus de renseignements sur l'accompagnement que nous pouvons vous proposer. Nous sommes à votre disposition :

- par téléphone au 03 80 24 55 60, le lundi de 14h à 17h30 et le mardi de 9h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h30,

- dans nos locaux le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Plate-forme de Rénovation Énergétique du Pays Beaunois

1 boulevard Foch à Beaune
Bâtiment Lorraine – 2eme étage
03 80 24 55 60

Bruit utilisation des engins à moteur

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique, etc.) ne peuvent être effectués que **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 , le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h00 à 12h00**. L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par sa durée, soit par sa répétition, soit par son intensité.

Environnement

Il est rappelé que la taille des haies de clôture ou branches d'arbres est obligatoire, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique (art R161.24 du code rural). Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie, etc...) ces déchets doivent être emmenés aux déchetteries prévues à cet effet.

HORAIRES D'HIVER du 1^{er} Novembre 2016 au 31 Mars 2017

QUINCEY

- >> Lundi 09h00-12h00
- >> Mercredi 14h00-17h00
- >> Samedi 09h00-12h00/14h00-17h00

NUITS-SAINT-GEORGES

- > du Lundi au Vendredi 14h00-17h00
- > Samedi 09h00-12h00/14h00-17h00

Remplissage des containers à végétaux

Les bennes sont destinées à recevoir des végétaux putrescibles et de petites tailles (sécateur à main). Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux. Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport

Brûlage à l'air de tous déchets

Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est **strictement interdit** sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

Les Chiens

Quelques règles de civisme concernant les chiens :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens seuls divaguer sur la voie publique et sans maître. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et poubelles.

Le fait de ne pas ramasser les déjections canines de son animal peut être puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe.

Les Trottoirs

Chaque corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin, afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Par temps de neige ou de verglas les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

POINT PROPRE

Quelques photos d'un des points propre de Corgoloin. On trouve de tout. La déchèterie n'est qu'à quelques minutes.

A qui est la chemise ?



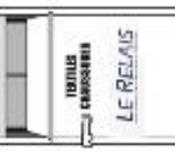


En 2015, 44% du conteneur jaune, soit 14 kg par habitant.

Ces erreurs ont un coût important de **10,65€ par foyer**, répercuté sur la part fixe de votre facture de redevance incitative.

ZOOM sur les principales erreurs de tri

DECHETS QUI NE VONT PAS DANS LE CONTENEUR JAUNE :

<p>VERRE L'équivalent de 34 000 bouteilles/an</p> 	<p>OBJETS DIVERS (DEEE**, gravats, déchets toxiques, végétaux...) L'équivalent de 32 000 poêles/an</p> 	<p>ORDURES Ménagères L'équivalent de 4 600 sacs/an</p> 	<p>VETEMENTS, CHAUSSURES L'équivalent de 32 000 paires de chaussures/an</p> 
 <p>Conteneur à verre</p>	 <p>Déchèterie Ou avez-vous pensé à un don ou au réemploi ?</p>	 <p>Bac à ordures ménagères ou sac prépayé</p>	 <p>Conteneur à vêtements, chaussures</p>

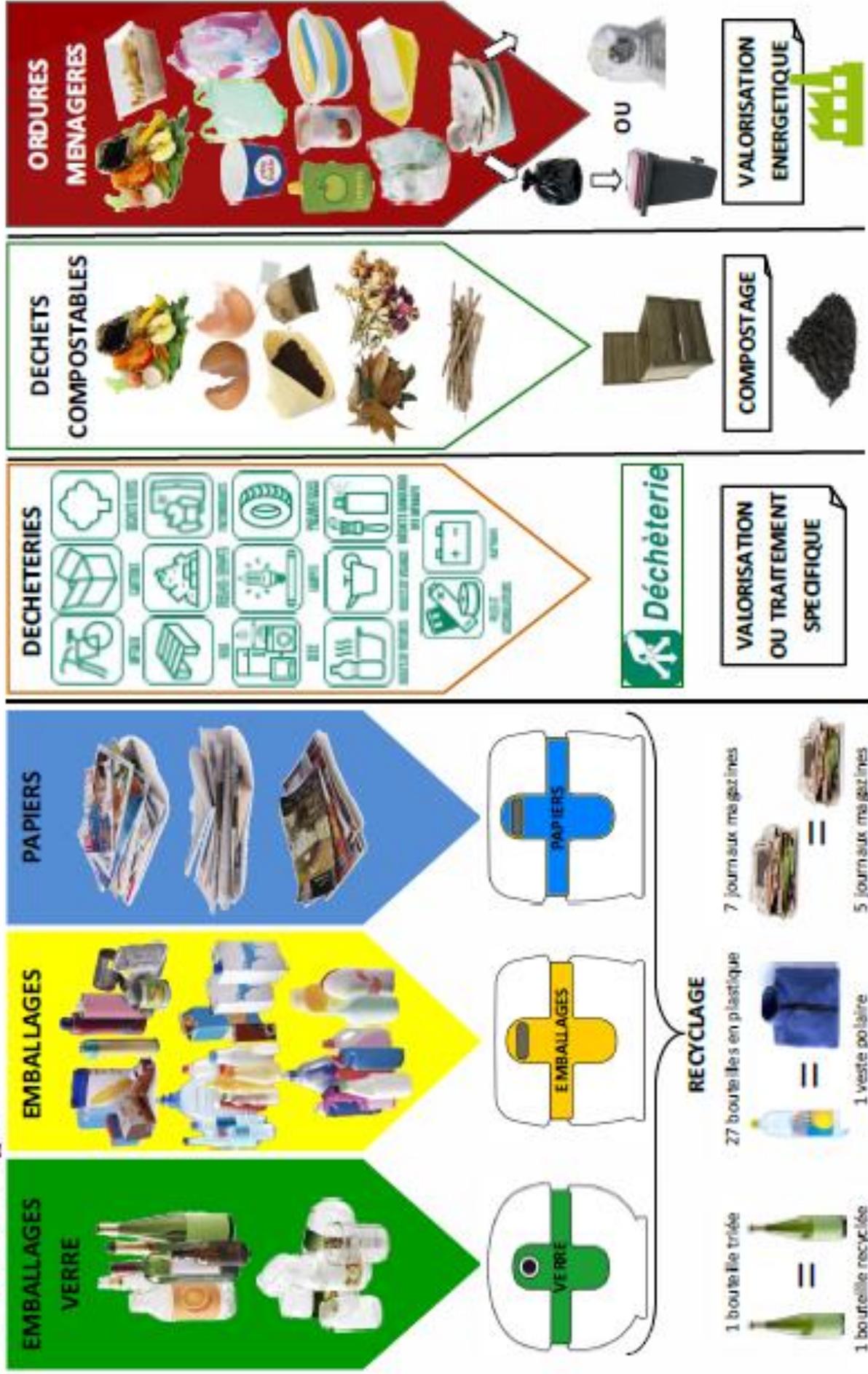
A DEPOSER DANS :

*Erreurs de tri : déchets qui ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune (avec les emballages)
 **DEEE : Déchets d'Équipements Électriques Électroniques

DECHETS	DESTINATION	DECHETS	DESTINATION
Acide	Déchèterie	Gazon	Déchèterie
Aérosol toxique	Déchèterie	Gobelet/assiette plastique	Bac ordures ménagères
Aérosol non toxique	Conteneur tri emballages	Gravats	Déchèterie
Ampoule basse consommation	Déchèterie	Grillage	Déchèterie
Ampoule à filament	Bac ordures ménagères	Huile de vidange, de friture	Déchèterie
Ampoule halogène	Déchèterie	Jouet	Déchèterie
Annuaire	Conteneur tri papiers	Journal/magazine/revue	Conteneur tri papiers
Appareil électroménager	Déchèterie ou point de vente	Laine de verre	Déchèterie
Bâche plastique	Déchèterie	Lampe / Luminaire	Déchèterie
Baril de lessive	Conteneur tri emballages	Litière pour animaux	Bac ordures ménagères
Barquette aluminium	Conteneur tri emballages	Livre / cahier	Conteneur tri papiers
Barquette plastique	Bac ordures ménagères	Marc de café avec filtre	Bac ordures ménagères ou composteur
Barquette polystyrène	Bac ordures ménagères	Matelas	Déchèterie ou point de vente
Batterie de voiture	Déchèterie	Médicament	Pharmacie
Bidon de pétrole	Déchèterie	Meuble	Déchèterie ou point de vente
Bidon d'huile moteur	Déchèterie	Miroir / vitre	Déchèterie
Bocal en verre	Conteneur tri verre	Moquette / lino	Déchèterie
Boîte à œufs carton	Conteneur tri emballages ou composteur	Néon	Déchèterie
Boîtes à œufs plastique	Bac ordures ménagères	Ordinateur	Déchèterie ou point de vente
Boîte en bois (camembert)	Bac ordures ménagères	Papier absorbant	Bac ordures ménagères
Boîte de conserve	Conteneur tri emballages	Papier cadeau	Conteneur tri papiers
Bombe mousse à raser	Conteneur tri emballages	Papier	Conteneur tri papiers
Bouteille de gaz	Point de vente	Papier peint	Déchèterie
Bouteille d'huile plastique	Conteneur tri emballages	Pile / accumulateur	Déchèterie ou point de vente
Bouteille en plastique	Conteneur tri emballages	Planche de bois	Déchèterie
Bouteille en verre	Conteneur tri verre	Plantes / Fleurs fanées	Déchèterie ou composteur
Bouteille produit ménager vide	Conteneurs tri emballages	Pneu véhicule léger	Déchèterie ou point de vente
Branchage / feuillage	Déchèterie ou composteur	Pneu agricole	Point de vente
Brique alimentaire	Conteneur tri emballages	Poêle	Déchèterie
Cagette (bois/plastique)	Déchèterie	Polystyrène	Déchèterie
Canapé	Déchèterie ou point de vente	Pot de confiture en verre	Conteneur tri verre
Canette en métal	Conteneur tri emballages	Pot de crème plastique	Bac ordures ménagères
Carton (grand)	Déchèterie	Pot de peinture	Déchèterie
Cartonnette	Conteneur tri emballages	Pot de yaourt plastique	Bac ordures ménagères
Cartouche d'encre	Déchèterie ou point de vente	Pot de yaourt en verre	Conteneur tri verre
Casserole	Déchèterie	Poterie / terre cuite	Déchèterie
CD / DVD / K7	Bac ordures ménagères	Produit de beauté (tube)	Bac ordures ménagères
Cendres froides	Déchèterie	Produit phytosanitaire	Déchèterie
Chaîne métal	Déchèterie	Radiographie	Déchèterie
Chaussures	Conteneur tri vêtements, chaussures	Rasoir jetable	Bac ordures ménagères
Coquilles d'œuf	Bac ordures ménagères ou composteur	Réfrigérateur	Déchèterie ou point de vente
Compresse (auto-traitement)	Borne DASRI (derrière les Halles à Nuits)	Restes de repas	Bac ordures ménagères ou composteur
Coton tige	Bac ordures ménagères	Sac en papier propre	Conteneur tri papiers
Couche (bébé-adulte)	Bac ordures ménagères	Sac plastique	Bac ordures ménagères
Cubitainer	Conteneur tri emballages	Seringue (auto-traitement)	Borne DASRI (derrière les Halles à Nuits)
Dentifrice (tube)	Bac ordures ménagères	Sommier	Déchèterie ou point de vente
Dissolvant/solvant (peinture)	Déchèterie	Stylo / Feutre	Bac ordures ménagères
Eau de javel (bouteille)	Conteneur tri emballages	Table à repasser	Déchèterie
Emballage souple plastique	Bac ordures ménagères	Tapis	Déchèterie
Enveloppes (toutes)	Conteneur tri papiers	Téléphone portable	Déchèterie ou point de vente
Epluchure légumes/fruit	Bac ordures ménagères ou composteur	Téléviseur - Ecran	Déchèterie
Extincteur	Point de vente	Tuyau d'arrosage	Déchèterie
Faïence / porcelaine	Déchèterie	Vaisselle cassée	Bac ordures ménagères ou déchèterie
Film plastique / Blister	Bac ordures ménagères	Vélo / cyclomoteur	Déchèterie ou point de vente
Flacon plastique (ketchup,...)	Conteneur tri emballages	Vêtements / laine	Conteneur tri vêtements, chaussures
Flacon parfum, eau de Cologne	Bac ordures ménagères	Viande avariée	Bac ordures ménagères

A savoir :

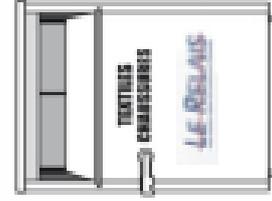
- Ne pas laver les emballages mais bien les vider
- Déposer les emballages en vrac (non en sacs)
- Compacter les emballages sans les imbriquer
- Déposer vos bouteilles plastiques avec ou sans bouchon
- Enlever le film plastique autour des papiers
- Ne pas déposer les papiers spéciaux (photos, carbone, sulfurisés, papiers peints, mouchoirs et papiers au contact d'aliments) dans les conteneurs à papiers
- Enlever les bouchons et les couvercles sur le verre



COMMUNES	Jour de collecte des ordures ménagères	Emplacement des conteneurs de tri
Agains court	mardi	Andenne route de Quincy
Arcevaux	jeudi	Salle des fêtes Route de Chevreu
Argilly	mardi	Etang
Blancourt le Bois	mardi	Salle des fêtes
Chaux	jeudi	Andenne Station d'Épuration
Combilan chéon	jeudi	Mairie
Congolain	jeudi	Local pompiers
Flagey Échevaux	mardi	Terrain de sports
Fosseux	jeudi	Chemin de Monsieur
Gerland	mardi	Cussigny
Gilly les Chevaux	mardi	Cimetière
Magry les Villiers	jeudi	Monuments aux morts
Mairy les Fossey	jeudi	ZAC de Gilly
Misailly	jeudi	Andenne décharge
Nuits Saint Georges	lundi	Monument aux morts
Prémieux-Prissoy	jeudi	Route de Nuits
Quincy	jeudi	Parking Carrefour market
Saint Bernard	mardi	Rue des Bès
Saint Nicolas les Chevaux	mardi	Parking Saint Vincent
Villiers Fontaine	jeudi	Parking Intermarché
Villébichot	mardi	Avenue Chamboland
Villiers la Faye	jeudi	Rue Paul Paquetiaud
Villy le Moutier	jeudi	Croix de Gilly II
Vosne Romuée	jeudi	Allée des Clagnés
Yongraut	jeudi	Salle des fêtes
	jeudi	Centre du village
	jeudi	Rue principale
	jeudi	Terrain de sports
	jeudi	Abbaye de Chevaux
	jeudi	Andenne décharge
	mardi	Route de Saint Bernard
	jeudi	Atelier communal
	jeudi	Mairie
	jeudi	Route de Flagey
	jeudi	Piscine

VÊTEMENTS, CHAUSSURES,
LINGE DE MAISON, PETITE
MAROQUINERIE
En sacs fermés

Un conteneur à vêtements dans
chaque déchèterie et sur le
parking de Carrefour Market.



Pas de collecte des ordures
ménagères les jours fériés :
la collecte est
systématiquement avancée
ou reportée au mercredi de
la même semaine.



Horaires été : du 01/04 au 31/10



	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vé. vendredi	samedi
BLAGNY FORTBAUX Route du C. Bernin neuf	14h - 18h		8h - 12h			8h - 12h
QUINCY Rue de la Station	8h - 12h					14h - 18h
Nuits St Georges Route de Chaux	14h - 18h	14h - 18h				

Horaires hiver : du 01/11 au 31/03



	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vé. vendredi	samedi
MAIRY ST GEORGES Rue du Chemin neuf	14h - 17h		8h - 12h			8h - 12h
QUINCY Rue de la Station	8h - 12h		14h - 17h			14h - 17h
Nuits St Georges Route de Chaux	14h - 17h	14h - 17h				

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Jour férié lundi ou mardi : Collecte reportée au mercredi					
Jour férié jeudi ou vendredi : Collecte avancée au mercredi					



Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux-Cotes vous informe :

Vous souhaitez vous engager au service des autres ? Alors, relevez le défi !

Conditions d'engagement

Le recrutement est ouvert aux hommes et aux femmes satisfaisant aux conditions réglementaires.

Vous

- Avez entre 16 et 55 ans
- Jouissez de vos droits civiques
- Etes motivé(e)
- Etes en bonne condition physique
- Etes en position régulière au regard des dispositions du code du service national
- Habitez à moins de 7 mn du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur
- Avez soif d'apprendre toutes les techniques pour **SAUVER DES VIES**

Si devenir sapeur-pompier est un rêve d'enfant, c'est à vous d'agir pour le concrétiser.

Ne restez plus au bord de la route sans savoir quoi faire...

Renseignez-vous sur toutes les possibilités qui s'offrent à vous...

Pourquoi ?

Etre sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public
- Accéder à une formation spécifique
- S'investir pleinement dans l'action
- Donner de son temps et recevoir la gratitude de la population
- Aider les autres
- La première marque de **CIVISME**

Comment ?

En rejoignant le Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur encadré par des hommes et des femmes formés et compétents qui ont décidé de transmettre leur passion aux générations futures pour que la flamme du **SAVOIR** et du **DEVOIR** ne s'éteigne pas.

Quelle procédure pour souscrire un engagement ?

Après un entretien avec le chef de votre centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire.

Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

Contacts :

Adjudant-chef FOL Jérôme (chef de centre) 06.81.76.94.60

Adjudant-chef Vit Jean-Louis (adjoint au chef de centre) 06.87.38.96.88

RECENSEMENT

Recensement citoyen obligatoire



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée de défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs 16 ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.service-public.fr, de cliquer sur « papiers-citoyenneté » puis sur « recensement, JDC et service national » afin d'accéder à la démarche en ligne « recensement militaire » (ou recensement citoyen) puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient plus simple, rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), ainsi que de la copie du livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur vos smartphones.

LA VIE ECONOMIQUE

MINI-CRECHE



L'Île aux trésors, 72, rue du Petit-Paris à Corgoloin.
Tél. 03.80.27.19.30 ou 06.31.22.18.77.



Depuis deux ans, Cindy Romboletti, 31 ans, travaille sur le projet de la micro crèche *L'Île aux trésors*, qui a ouvert ses portes lundi 13 Juin.

« Corgoloin est située entre Beaune et Nuits-Saint-Georges. En habitant le village, j'ai remarqué que très peu d'accueils collectifs existaient le long de la route départementale », débute la jeune femme, ancienne assistante de gestion. Elle précise : « Un membre de ma famille a déjà monté une micro crèche à Châlons-en-Champagne (Marne) et cela m'a donné envie de me lancer en Bourgogne. J'ai toujours eu envie de travailler dans le domaine de la petite enfance, alors lorsque j'ai vu ces anciens garages vides à Corgoloin, je me suis dit que l'occasion était trop belle et je me suis lancée ». Et après avoir obtenu les autorisations du maire de Corgoloin, Jacky Moulin, et du service de protection maternelle et infantile du conseil départemental, Cindy a pu constituer une société à responsabilité limitée (SARL) et démarrer la construction de la micro crèche, « qui a duré pendant une bonne année ».

Deux personnes déjà embauchées

« Avec un investissement de 150.000,00 €, nous avons rénové une surface intérieure de cent soixante mètres carrés et extérieure de soixante-dix mètres carrés. Avec mon mari, nous avons passé tous nos week-ends à travailler. L'idée était que tout soit prêt pour l'ouverture. Refaits entièrement à neuf, nos locaux sont désormais totalement aux normes et prêts à accueillir une dizaine d'enfants », renchérit la jeune professionnelle, ravie.

Côté organisation, tout a aussi été prévu. Cindy va gérer le côté administratif et deux professionnelles de la petite enfance ont déjà été embauchées : Coralie Contant, éducatrice de jeunes enfants, et Laurine Lieutet, auxiliaire de puériculture. Elles démarreront l'aventure dès ce lundi avec Cindy, qui souhaite avant tout « s'adapter au rythme de chaque enfant ».

LA PISCICULTURE

Qui ne connaît pas la pisciculture de Corgoloin ? Peut-être les nouveaux habitants...



Depuis plus de 40 ans, Colette Gand, sa fille Joëlle Cordier, puis son petit-fils Anthony élèvent les truites faro et arc en ciel et organisent la pêche à la ligne, des parcours de pêche, accueillent des groupes dans leur superbe domaine joliment fleuri et arboré.

Buvette et coin pique-nique.

La pisciculture est ouverte 7 jours sur 7 et 365 jours par an !!!

Faites le savoir et visitez leur site : www.cordier-gand-pisciculture.fr

MANIFESTATIONS

La fête des voisins à Cussigny.

Cette année, elle a eu lieu le samedi 28 mai dans le nouvel hangar de Marc Taccard, et heureusement, car si le temps a été clément jusqu'au soir, pour notre traditionnel barbecue, nous avons eu droit à un bel orage et des trombes d'eau quand la nuit est tombée.

Cette journée est toujours l'occasion de rencontrer les nouveaux et mieux se connaître...



Amitié, rires, partage et convivialité !

Marie-Christine LECLERCQ

Concert du Dimanche 9 Octobre 2016

Chœur de Chambre OPUS 71



Chorale de Corgoloin
« Les Voix de la Cote »



Pascale GATTI-CHEVILLON

LA VIE ASSOCIATIVE



Association Lecture Jeunesse

L'équipe propose également des animations :

Vendredi 16 décembre : soirée contée "En route vers Noël" - 19h30

Dimanche 8 janvier 2017 - 14h00 - LOTO - salle des fêtes de Corgoloin

Accueil des lecteurs les mardis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 10h00 à 12h00 – fermeture en août
Les nouvelles de la bibliothèque sont en ligne sur : bibliotheque-corgoloin.simplesite.com

A très bientôt au pays des rêves !!



Présidente : Muriel JEANNIARD bibliotheque.corgoloin@laposte.net

LA TETE ET LES JAMBES



C'EST LA RENTRÉE 2016/2017



Chorale En concert à Corgoloin le 9 Octobre 2016

LE 06 SEPTEMBRE 2016 S'INSCRIRE AUPRÈS DE JOCELYNE 0380629351



Dessin - Peinture

LE 07 OCTOBRE 2016 S'INSCRIRE AUPRÈS DE CLAUDINE 0380629877



Marche

LE 16 OCTOBRE 2016 S'INSCRIRE AUPRÈS DE MARC 0380511779
0618203813

N'HÉSITEZ PAS À EN PARLER AUTOUR DE VOUS, LES NOUVEAUX SERONT LES BIENVENUS

CLUB SOURIANT AU PASSE

En juin, il y a eu la visite des caves Delorme à Rully suivie du déjeuner autour d'un délicieux cochon grillé à la broche à Fontaine.



Puis, début juillet un déjeuner dansant à Pesmes, village comtois classé parmi les plus beaux villages de France.

Et fin août le traditionnel repas champêtre à la cure de Corgoloin : grosse chaleur et bonne ambiance.



Marie-Christine LECLERCQ

INFORMATIONS DIVERSES

SERVICES & COMMERCES

MAIRIE : ouverture au public de 14h00 à 18h00 –
Lundi – Mardi – Jeudi

AGENCE POSTALE COMMUNALE : ouverture du
Lundi au Samedi de 09h00 à 11h30

BIBLIOTHEQUE : ouverture Mardi 16h30 – 18h30
/ Samedi 10h00-12h00 (fermeture vacances
scolaires)



Le camion de collecte des ordures ménagères est le Jeudi pour Corgoloin. Attention aucune collecte les jours fériés.
Les collectes tombant un jour férié Seront décalés au Mercredi de la même semaine.



**Corgoloin, commune
Eco-responsable**

**Adoptez
l'Eco-conduite**



Initiation gratuite

le
samedi 05 novembre
de 14h00 à 16h00

Salle polyvalente
animée par la

Prévention Routière

avec un simulateur de conduite.

Pour vous inscrire, contacter la mairie :
03-80-62-98-19
mairie.corgoloin@wanadoo.fr

Organisé et financé par :



La Commission d'actions sociales vous informe :

Connaissez-vous l'AIDE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE (ACS) ?

Si vous ne bénéficiez pas de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), vous pouvez, peut-être, prétendre à l'ACS.

Accordée par votre CPAM, l'ACS est destinée à vous aider à payer une complémentaire santé parmi une liste d'offres sélectionnées par l'Etat pour leur bon rapport qualité/prix.

Son montant varie selon la composition familiale et trois conditions sont nécessaires, être en situation régulière, résider de façon stable en France et avoir des ressources limitées.

Pour en savoir plus : toutes les informations sont disponibles sur www.info-ac.s.fr , au 0811 365 364 ou en vous rendant à votre caisse d'assurance maladie.

VOS RENDEZ-VOUS

06 Novembre 2016 : Loto FCCL – Salle des Fêtes de Nuits-Saint-Georges

11 Novembre 2016 : Commémoration de l'Armistice à 10h45

26 Novembre 2016 : Collecte des bouchons plastique – Salle Vigot de 09h30 à 11h00

04 Décembre 2016 : Repas des aînés

09 Décembre 2016 : Arbre de Noël - Salle des Fêtes à 18h30

11 Décembre 2016 : Super Loto Espoirs pour Jade Salle des Fêtes de Corgoloin à 14h00
Réservations au 03.80.62.72.21 animé par Sylviane.

16 Décembre 2016 : Contes de Noël.

18 Décembre 2016 : Distribution des colis de Noël aux Aînés

06 Janvier 2017 : Vœux du Maire et du Conseil Municipal à 19h00

08 Janvier 2017 : Loto organisé par la Bibliothèque à 14h00 Salle des Fêtes de Corgoloin

ETAT-CIVIL & NUMEROS UTILES

NOS PEINES

Le conseil municipal s'associe à la peine de la famille qui a perdu un être cher et lui présente ses sincères condoléances.

Giovanni Antonio TIETTO décédé à Corgoloin le 18 juin 2016

Gilbert André Jean LAURENT décédé à Corgoloin le 19 juin 2016

Josette Marie Edmonde WAROQUY veuve BRIANCON décédée à Corgoloin le 25 juin 2016

Armelle Murielle Christelle ROUSSIOT épouse CURCI décédée à Corgoloin le 3 juillet 2016

Arlette Louise CORNU veuve MANZONI décédée à Beaune le 13 septembre 2016

NAISSANCE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents

Pavel TCHOUMBA NGACHIN JANKOWSKI né le 27 juin 2016 à Dijon

Aaron Paul CORDIER né le 26 août 2016 à Beaune

Tom HUDELOT CORNU né le 9 octobre 2016 à Beaune

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-Saint-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin	03 80 62 90 51
Docteurs Catineau & Durand Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes Maison Médicale de Garde du Pays Beaunois - 6 Av Guigone	03 80 78 68 68 03 80 24 96 32
De Salins – 21200 Beaune	
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P. 3 Rue Jean Moulin – 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

MARIAGE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux mariés qui se sont unis dans notre mairie

Ionut VACEANU et Aude Marie Léone Denise JANICOT le 24 juin 2016

Jean-Marc COLOT et Christelle THOMASSIN le 25 juin 2016

Jean-René Maurice Pierre DRAVET et Christine Claude Léone GAUDILLAT le 16 juillet 2016

Alexis François André GUILLEMIN et Valérie Yvette Corine MARIANI le 16 juillet 2016

Jean-Yves REITZ et Marie-Line JEANDET le 6 août 2016

Dominique Jean Pierre DETRAZ et Carine GIBOULOT le 17 septembre 2016

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution prévue pour MARS 2017. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et en aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.

NOTRE PATRIMOINE



L'ÉGLISE SAINTE-ANNE, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, a été construite au XIII^{ème} siècle. De style roman cistercien, elle est caractérisée par un chœur à chevet plat éclairé par deux fenêtres surmontées d'une rosace.

L'église a été érigée dans une pierre brun-rose unique dans la région et dont les carrières sont maintenant épuisées. Pillée et brûlée par les Croates de Galas en 1636, l'église fut réparée notamment grâce à la contribution du Seigneur de [Cussigny](#) et celui de [Premeaux](#), Hélié Hugon. Au

XVII^{ème} siècle, la voûte détruite a été remplacée par une charpente en forme de vaisseau renversé, qui rappelle la charpente de « la Salle des Pôvres » de l'Hôtel-Dieu de [Beaune](#). Le dallage en pierres a été réalisé avec les pierres tombales qui entouraient l'église ; on y voit notamment les tombes d'[Etienne de Nanteuil](#), Seigneur de [Cussigny](#) en 1472 et d'[Hélié Hugon](#), Seigneur de [La Chaume](#) en 1634.

Autres caractéristiques, le chœur, qui s'ouvre sur trois chapelles ; les baies, en plein cintre ; et à l'entrée du chœur, une poutre de gloire provenant de l'ancienne chapelle du Château de [Cussigny](#).



Le maître-autel renferme les reliques de Saint-Justin, Saint-Maximin et surtout [Sainte-Anne](#) à qui l'église est dédiée.